

Union des Clubs Français de Lévrier & Apparentés (U.C.F.L.A.)

“Spéciale” pour l’ensemble des races

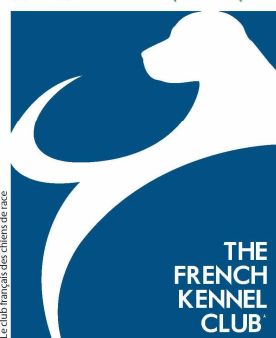
Avec . With . Met . Mit

C.A.C.S.



10 septembre 2011 - CONTY (France)

SOCIÉTÉ
**CENTRALE
CANINE**



VILLE DE CONTY



Clôture . Sluiting . Meldeschluss . Deadline

29 août 2011

(Date de réception)

Inscriptions . Inschrijvingen
Meldungs . Entries

www.cedia.fr

(paiement sécurisé)
Couilles - 31230 L'Isle en Dodon
Fax : 05 61 88 66 42

07:30 à 9:00

Réception des chiens ~ Ontvangst van de honden
Einlass der Hunde ~ Entry of the dogs

09:30

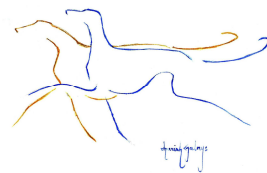
Début des jugements ~ Begin der Keuringen
Richten der hunde ~ Judging of dogs

www.Cedia.fr (paiement sécurisé)

ucfla2011@orange.fr

<http://ufcla.e-monsite.com/>

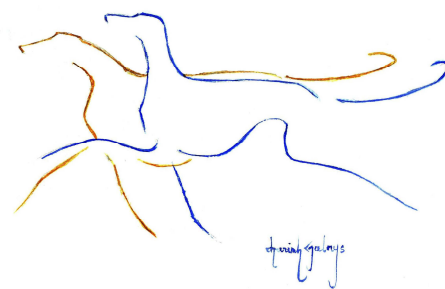
10 septembre 2011 CACS - CONTY



Attention ! Ecrire en caractères d'IMPRIMERIE ou à la machine à écrire ! Achtung ! Nur Schreibmaschinen oder BLOCKSCHRIFT !
Opgelet ! Met BLOKLETTERS of schrijfmachine invullen aub ! Attention ! Please write in CAPITAL letters and/or use a machine !

| | | | | | |
|---|--|--|-----------------------------------|---|---------------------------|
| Propriétaire Eigenaar Eigentümer Owner | Nom/Naam/Name | | Prénom/Voornaam/Vorname/Firstname | | |
| | Rue/Straat/Strasse/Street | | | N°/Nr. | |
| | Code Postal/Postcode/Postnr./Zip code | | Localité/Woonplaats/Wohnort/Place | | Pays/Land/Land/Country |
| | Tel. | | E-mail | | |
| CHIEN HOUND | Race/Ras/Rasse/Breed | | Mâle/Reu/Rüde/Dog | | Femelle/Teef/Hündin/Bitch |
| | Nom du Chien/Naam vd hond/Name des Hundes/Dog's name | | | | |
| | Tatouage - Identification - Insert | | | Date de Naissance/Geboortedatum/Würftag/Birthdate | |
| | Titres Ch./Titels Ch./Titels | | | | |
| | Père/Vader/Vater/Father | | | | |
| | Mère/Moeder/Mutter/Mother | | | | |
| | Eleveur/Fokker/Züchter/Breeder | | | | |

| | | |
|--|---------|--|
| Puppies/Puppy/Jungsten/Puppy (6-9 m.) Pas de-geen-kein-no CAC/BOB | 21,00 € | |
| Jeunes/Jeugdklas/Jugend/Junior (9-18 m.) Pas de-geen-kein-no CAC | 25,00 € | |
| Intermédiaire/Intermediaire/Zwischen/Intermediate (15-24 m.) | 36,00 € | |
| Ouverte/Openklas/Offene/Open (min.15 m.) | 36,00 € | |
| Travail/Gebriukshonden/Gebrauchshunde/WorkingOfficieel FCI Joindre attestation officielle FCI/attest bijvoegen/ FCI Urkunde beilegen/Join official FCI certificate | 36,00 € | |
| Champion/Kampioensklas/Sieger/Champion Joindre attestation officielle/Officieel attest bijvoegen/Urkunde beilegen/Join official certificate | 25,00 € | |
| Vétéran/Veteranenklas/Veteranen/Veteran (min.8 Jaar/Ans/Jahre/Years) Pas de-geen-kein-no CAC | 21,00 € | |
| Couples/Koppelklas/Paar/Couple (1) | 0,00 € | |
| Groupes/Groepsklas/Zuchtgruppe/Breeder's Group (2) | 0,00 € | |
| Reproducteurs/Fokdierenklas/Nachzuchtgruppe/Progeny Group (3) | 0,00 € | |
| TOTAAL/TOTAL | | |



Lieu, date / Plaats, Datum
Ort, Datum / Place, date

Signature pour accord sur le tarif
et les conditions de l'exposition
Handtekening voor akkoord met het tarief
en de voorwaarden van de tentoonstelling
Unterschrift für Einverständnis des
Tarifs und der Ausstellungsordnung
Signature for agreement on tarif
and conditions of the exhibition

- (1) Koppel met - Couple avec - Paar mit - Couple with
(2) Naam groep - Nom du groupe - Name d. Zuchtgruppe - Name of the group
(3) Naam fokdier - Nom reproducteur - Name d.Nachzuchtgruppe - Name Progeny Group

Classe Ouverte, Intermédiaire, Travail : 36€ le 1er, 30€ le 2ème, 25€ le 3ème, 20€ le 4ème, 5ème et
suivant 10€. **Le tarif dégressif est appliqué uniquement pour les classes concourant pour le
CACS.** Pour pouvoir prétendre au tarif dégressif, les lévriers doivent appartenir au même propriétaire.

Inscriptions internet ~ Web entries

www.cedia.fr - Coueilles - 31230 L'Isle en Dodon - Fax : 05 61 88 66 42

Engagements on line sécurisés, secret bancaire garanti ~ On-line inschrijvingen met bankgeheim
On-line entries with guaranteed bank confidentiality ~ On-line mit garantiertes bankgeheimnis

Juges invités ~ Gevraagde keurmeesters -

Mme. Dominique GORDON-DANEL (France)
M. Jean-Louis GRUNHEID (France)
M. Thimoty FINNEY (Irlande)

Mme. Marion FINNEY (Irlande)

M. Alain CAMPAGNE (France)
Mme. Pauline HÉWITT (Australie)
Mme. Bjorg FOSS (Norvège)

Afghan Hound
Azawakh, Galgo, Sloughi & Apparentés
Irish Wolfhound & Deerhound (Mâle ~ Reu ~ Rüde),
Barzoi
Irish Wolfhound & Deerhound (Femelle ~ Teef ~ Fe
male ~ Hündin), Greyhound,
Chart Polski, Petit Lévrier Italien,
Saluki
Whippet, Magyar Agar,

L'U.C.F.L.A. se réserve le droit de modifier la composition du Jury

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARRIVEE et JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Les numéros des chiens sont à prendre auprès des Secrétaires des rings, les catalogues aux entrées, tous les chiens des départements infestés devront être vaccinés contre la rage.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par exposant.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le cadre de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'UCFLA devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservee exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'UCFLA par mandat lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée au 1^{er} septembre 2011. Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition (9 mars 2011).

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense

n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque race concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• **10e Groupe : 15 mois sauf :**

Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution équivalente à trois fois le prix pour l'engagement du 1er chien de la manifestation, caution qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Je soussigné déclare : avoir pris connaissance des dispositions contenues dans le règlement de l'exposition et s'engage par l'inscription de son chien, à s'y conformer, accepter la juridiction de l'U.C.F.L.A., que pour autant que je puisse le savoir, le chien que j'ai inscrit ne s'est pas trouvé, au cours des 12 dernières semaines, dans des circonstances qui pourraient le rendre susceptible de représenter un quelconque danger de contamination, soit de la maladie des chiens, soit une autre maladie contagieuse ; je m'engage en outre à ne pas le présenter, si entre temps les conditions ci-dessus devaient se présenter, ne faire partie d'aucun club ou société non affilié à l'U.C.F.L.A. ni d'organisme non reconnu par la F.C.I.. Le versement du droit d'inscription devient exigible par le seul fait du renvoi du présent formulaire, indépendamment de la présence effective lors de l'exposition.

Ondergetekende verklaart : dat door het inschrijven van zijn hond tentoonstellingreglement aanvaardt en rich eraan zal houden ; dat hij de sportieve uitspraken van de K.K.U.S.H. zal aanvaarden ; dat, voor zover hem of haar bekend is, de ingeschreven hond, gedurende de laatste 12 weken, niet heeft verkeerd in omstandigheden, waardoor het gevaar voor besmetting, hondenziekte of enige andere ziekte van besmettelijk karakter, in het bijzonder te vrezen valt ; de hond niet te zullen voorstellen, indien de aangegeven omstandigheden zich alsnog voor de tentoonstelling mochten voordoen ; dat hij geen lid is van een vereniging die niet aangesloten is bij de K.K.U.S.H. ; of bij een organisme dat niet erkend is door de F.C.I. ; dat hij verantwoordelijk is voor beten of andere ongevallen, eventueel veroorzaakt door zijn hond. Door het inzenden van dit inschrijvingsformulier verbindt de deelnemer er zich toe het inschrijvingsgeld te betalen, zelfs indien hij op de tentoonstelling afwezig blijft.

Ich unterzeichneter erkläre : daas ich die zuchtschauordnung voll und ganz anerkenne und befolgen werde ; dass ich die sportliche entscheidung des U.R.C.S.H. anerkene ; daas soviel als bekannt, des U.R.C.S.H. anerkenne ; dass soviel als bekannt, der gemeldet hund, während die letzte 12 wochen, nicht in eine situation war, duch den die gefahr für infektion, staude oder andere krankheiten ansteckender art zu befürchten ist, sollte die angegebene situation sich vor der ausstellung noch ändern der gemeldet hund nicht vor zu führen ; dass ich kein mitglied einen von F.C.I. nicht anerkannte hundeverein bin. Nicht erscheinen entbindet mich in keinem fall von der zahlung der meldegebühren.

The undersigned declares: to have read the regulations and, by enrolling his dog, to abide them; to obey sports jurisdiction of the R.C.U.S.H.; that the enrolled dog to the best of his or her knowledge has not been during the past 12 weeks in a situation whereby the danger that the dog has contracted a contagious disease dangerous to the other adult dogs or otherwise needs to be feared; he also declares not to show the dog, if the mentioned conditions should appear before the exhibition; not to belong to a club which is not affiliated to the URCSH of FCI organisations; to be responsible for bites or other accidents caused by his dog. By returning the form the owner binds himself to pay the fee, even if he does not attend the show.



Inscriptions ~ Inschrijvingen ~ Meldungs ~ Entries

Paiement ~ Betaling ~ Zahlung ~ Payment

Compte ~ Rekening ~ Konto ~ Account

IBAN : FR76 3000 3039 8000 0372 6476 549 - BIC : SOGEFRPP -

Société Générale - Le Raincy Centre (03980) - RIB : 30003 03980 00037264765 49

Mandat poste international ~ Internationale postwissel ~ Postanweisung für das Ausland ~ International Post Order

Indiquez Race + Propriétaire + Nom de(s) chien(s) inscrit(s)

Vermeld Ras + Eigenaar + Naam ingeschreven hond(en)

Bitte den oder die Namen der angemeldeten Hunden + Rasse + Eigentümer zu vermeiden

Please mention Breed + Owner + Name of entered dog(s)

Récompenses ~ Prijzen

Diplôme pour chaque chien ~ Diploma voor elke hond

Et beaucoup de prix d'honneur ~ En nog talrijke ereprijzen ...

Publicité dans le catalogue ~ Publiciteit in de catalogus ~ Advertisements

Tarifs ~ Informations ~ Inlichtingen ~ Tarieven : UCFLA2011@orange.fr

Engagement papier

(Joindre obligatoirement avec les engagements le justificatif du virement bancaire)

(Si paiement par chèques, merci d'établir ceux-ci à l'ordre de l'UFCLA)

CEDIA

Couelles - 31230 L'Isle en Dodon - Fax : 05 61 88 66 42

PROPHYLAXIE DE LA RAGE :

Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) en vigueur.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination anti-rabique en cours de validité.

Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

Each foreign dog must be effectively vaccinated against rabies—Please bring the vaccination certificate and send a copy with the entry form.

Informations diverses

<http://ufcla.e-monsite.com/>

Nous contacter

UCFLA2011@orange.fr